

Cazals Manzo Pichot sur la prise de participation d'EPF dans le Groupe Silvy Terrade

Le fonds d'investissement EPF entre au capital du Groupe Silvy Terrade afin de poursuivre l'expansion du premier groupe d'écoles professionnelles d'esthétique et de coiffure en France.

Le Groupe Silvy Terrade, développé par Grégory Declercq et Pierre Juhen, est actuellement constitué de 17 écoles professionnelles d'esthétique et de coiffure réparties dans toute la France et formant chaque année plus de 2.500 élèves à tous les métiers de l'esthétique, du bien-être et de la coiffure. Issu de l'école historique Silvy Terrade de Lyon, l'une des plus grandes écoles professionnelles privées de France, le Groupe a fédéré en quelques années ces 17 leaders régionaux pour constituer le premier réseau français dans ce domaine. Sa stratégie pour les années à venir est de poursuivre son développement par croissances externes afin de couvrir l'ensemble du territoire français, et de promouvoir les meilleures pratiques du secteur, notamment sous la direction pédagogique de l'Un des Meilleurs Ouvriers de France en Esthétique, permettant aux élèves ainsi formés d'aborder leurs métiers dans les meilleures conditions de réussite.

L'opération réalisée en tant que lead par EPF, accompagné d'investisseurs privés qualifiés et d'Entrepreneur Venture Gestion, qui avait déjà soutenu les premières étapes du groupe Silvy Terrade, a vocation à donner aux Managers les moyens de doubler la taille du Groupe à courte échéance, et à en faire la référence dans ces formations, qu'elles soient initiales ou en alternance, diplômantes ou qualifiantes, secondaires ou supérieures.

Les **actionnaires historiques du Groupe Silvy Terrade** étaient conseillés par **Hugot Avocats** (Olivier Hugot) pour les aspects *corporate* et par le cabinet **Cazals Manzo Pichot** (Thomas Cazals, Bertrand de Saint Quentin) pour les aspects fiscaux.

EPF était conseillé par le cabinet **Villechenon** (Gilles Roux, Tristan Segonds, Eric Hebras).

Cazals Manzo Pichot est un cabinet d'avocats d'affaires spécialisé en droit fiscal. Ses quatre associés accompagnent sur tous les aspects fiscaux une clientèle d'entreprises, d'investisseurs et de particuliers, tant pour leurs opérations françaises qu'internationales.

Thomas Cazals
tcazals@cazalsmanzo.com

Maxence Manzo
mmanzo@cazalsmanzo.com

Romain Pichot
rpichot@cazalsmanzo.com

Bertrand de Saint Quentin
bdesaintquentin@cazalsmanzo.com